

Philippe Rothstein
Université de Montpellier III

MAIS OÙ EST DONC L'EXISTENCE du *there* « existentiel » ?

1. Mais pourquoi tenter de remettre en cause la valeur existentielle de THERE ?¹

On peut difficilement rencontrer une distinction plus généralement admise [cf. cependant 1.1] que celle qui oppose le « *there* déictique » au « *there* existentiel ». Quel bénéfice pourrait-on bien tirer d'un travail qui remettrait en cause le deuxième terme de cette opposition ? On ne peut guère attendre d'une telle remise en cause qu'elle nous éclaire sur les contraintes de détermination et sur la complexité du GN qui suit *be* dans la tournure [THERE BE GN] car l'inventaire en a été dressé au fil des ans et tout, ou presque, a été dit et écrit à ce sujet, le travail étant centré ces dernières années sur les *strong and weak determiner phrases*. Le fait qu'on remplace l'étiquette d'« existentiel » par une autre ne changera effectivement rien aux contraintes de co-occurrence et aux propriétés syntaxiques propres à la construction en *there*. Je propose néanmoins de remettre en question le lien entre *there* et l'« existence » de l'entité référée par le GN [cf. notes 5 et 9 pour prendre la dimension de la redoutable complexité de ce concept que je ne suis évidemment pas en mesure de « revisiter »] et cela non pour exclure définitivement du cadre de la tournure en *there* la problématique de l'« existence » mais tout au contraire pour (ne) la faire intervenir (que) dans la seconde étape d'une tournure qui dans sa *genèse* en comporte deux. Il me faudra tout d'abord montrer que dans la première de ces deux étapes le véritable rôle syntaxique de *there* [cf. 2.3] d'une part, la nature de *be* ensuite [cf. 1.3 et note 6] et la fonction du GN [cf. 1.3] enfin ne

1. Il s'agit d'une version profondément remaniée de ma communication faite au colloque de Monbazillac 2002 et ce, dans le but de répondre davantage aux questions soulevées par le thème proposé par Claude Delmas et Geneviève Girard : « Complétude et incomplétude ».

permettent pas de poser la valeur existentielle du *designatum* du GN. À la fin de la première étape en revanche tout est prêt pour qu'une seconde étape explicite l'existence d'un référent (ou précise cette dernière) à partir d'un second *be* dont nous postulerons qu'il est dès la première étape une nécessité dans la tournure et en aucun cas « optionnel » [cf. 1.2 et 1.7]. Seules des considérations pragmatiques font qu'il n'apparaît que très rarement sous forme explicite. Le travail de Keenan [2001] me soutiendra fort opportunément pour faire l'hypothèse que la deuxième étape introduite par le deuxième *be* postulé se présente, syntaxiquement, comme une *small clause* ou « proposition réduite » et ce, sans prendre position pour ou contre la récupération du *be* dans cet hybride syntaxique qu'est la *small clause*.

Le travail consécutif à la remise en cause d'une valeur *a priori* « existentielle » de *there* modifiera le point de vue à partir duquel on peut aborder la question du statut indéfini ou défini du *designatum* du GN. On justifie généralement la seule compatibilité du GN de la tournure avec un déterminant qui donne au référent soit un statut d'indéfini soit un statut d'incomplétude (si ce dernier a déjà fait l'objet d'une première définition), par le fait que *there* d'une part et *be* d'autre part « garantissent » l'existence du référent du GN et que la présence dans ce même GN d'un déterminant présupposant l'existence serait contradictoire avec la « garantie » déjà donnée par *there* et *be*.

Ne vaut-il pas mieux inverser les données du problème et se demander plutôt pourquoi un GN sans *there* et muni d'un marqueur d'indéfinition ou d'incomplétude est pour le moins « en délicatesse » avec la position de *topique* et pourquoi c'est alors le *there* non déictique, le *there* grammaticalisé, qui semble, contre toute attente, donner au GN en question une *position* de *propos* ? De quel « *propos* » peut-il bien s'agir alors puisque *there* ne semble pas, lui, pouvoir prétendre au statut de *topique* et qu'un éventuel statut de « thématisateur » supposerait que le GN soit « sujet », ce qui est plus que contestable ?² *There* peut-il pour autant prétendre à un statut de « complément » d'un GN en état d'incomplétude de détermination ? Cette valeur de « complément » Keenan [2001] la donnera, lui, non pas à *there* mais au GN et je pense qu'il a raison. Il s'inscrit dans le cadre de l'hypothèse du *Determiner Phrase* et donnera tout naturellement, à la suite précise-t-il d'A. Zucchi et d'autres, une valeur de tête du DP à *there* et de complément au GN. Le GN est ainsi prédiqué de la variable représentée par le constituant ayant statut de déterminant (*there*).

2. Sur ce statut, voir les travaux de M. Coyaud, en particulier « Thème et sujet en tagalog... » [1979] où il parle de « fonction thème annexée à la phrase nominale ».

La forme réduite (en tous cas moins saillante que celle du déictique) de *there* à l'oral (tout comme la forme si souvent réduite de *be* d'ailleurs, les deux sont liées), cette forme n'est *a priori* pas pour rien dans la possibilité / nécessité pour *there* de marquer l'incomplétude à travers sa grammaticalisation, de la marquer et de la situer en début d'énoncé. Poser comme je le fais que la non diphtongaison de *there* est la trace d'une incomplétude ne signifie nullement qu'il y a un lien quelconque d'automaticité entre réduction vocalique et incomplétude ; c'est en opposant réduction et non réduction vocalique uniquement dans le cas de *there* que cette valeur d'incomplétude ressort. C'est bien en effet la non-réduction vocalique (ou la plus grande saillance) qui permettra d'interpréter le *there* comme déictique et non plus alors comme grammaticalisé dans des énoncés où la structure seule ne serait que si faiblement discriminante comme par exemple *there comes the bus* (il s'en faut du *the* et encore, puisqu'il apparaît sans problème entre autres dans les « effets de liste ») énoncé où *there* est de plus affecté d'une chute mélodique, *there comes* et non le certes très attesté *here comes*, que seuls les gardiens du temple acceptent. L'OED atteste le *there* envers et contre encore quelques-uns :

Grammatically, there is no difference between "There comes the train!" and "There comes a time when," etc.; but while in the former "there" is demonstrative and stressed, in the latter it has been reduced to a mere anticipative element occupying the place of a subject which comes later.

Je ne suis certes en rien d'accord avec « l'absence » de différence « grammaticale » en question mais je ne retiens que la validation par l'OED d'un type d'énoncé où l'antagonisme sémantique entre *there* et *comes* n'a justement plus lieu d'être puisque le *there* déictique acquiert ici le statut de « topique » que le *there* grammaticalisé, à forme réduite, n'a apparemment pas (je reviendrai sur cette apparence) et que la relation entre *there* et *comes* n'est justement plus construite mais déconstruite, ce qui la rend licite *a posteriori* pour permettre la focalisation de *the bus* / *the train*. La focalisation est d'ailleurs réduite au procès *comes* proprement dit lorsque le GN est pronominal, *there he / it comes*, trace d'une reprise qui ne laisse plus que le seul procès comme cible possible de la focalisation.

La question n'est ainsi pas de savoir pourquoi *there* est « nécessaire » en cas d'indéfinition ou d'incomplétude du *designatum* du GN mais pourquoi on donne au GN en situation d'indéfinition / incomplétude un rôle de « propos » (il est à droite de *be* dans la tournure) dès lors que *there* est en tête d'énoncé alors qu'on refuse à ce même *there* un rôle de « topique » au prétexte qu'il est sinon vide sémantiquement du moins si faiblement doté. Ce refus n'ayant d'ailleurs pour but que de lui permettre d'être « présentateur de topique » ! *There* faiblement doté en substance, comment ne pas en convenir,

mais si fortement doté en liens cognitifs établis par la situation d'énonciation, nous allons le voir.

1. 1. *THERE* n'a pas de valeur existentielle

En laissant de côté les tenants du *there* « explétif » qui, à la quasi-exception de Halliday [1985],³ le tiennent pour tel afin de rester en accord avec l'*extended projection principle*,⁴ se tenant du même coup hors du débat sur son rôle véritable et incidemment sur celui de *it* dans la construction de la valeur référentielle de l'énoncé, on parle donc volontiers à son sujet depuis Jespersen [1924] de *there* « existentiel » pour rendre compte du fait que ce *there* n'a pas à proprement parler de substance, que ce n'est pas un substantif et que si réfèrent il y a ça n'est que dans le groupe nominal à droite de *be* qu'on le trouvera. En nous référant ainsi aux sources de l'appellation, nous allons nous rendre compte qu'elle est loin d'être contrôlée ! Ainsi Jespersen [1924, 210] met-il en avant le fait qu'avec les « 'phrases existentielles' [...] [qu'elles] soient introduites ou non par un mot de type *there*, le verbe précède toujours le sujet qui ne se comporte pas vraiment comme un sujet du point de vue grammatical », ce qui permet du même coup de contester au GN à droite de *be* le statut de « sujet réel ». Jespersen précise :

La différence qu'il y a entre le sujet d'une phrase existentielle et un sujet ordinaire est encore soulignée par le fait qu'on peut employer *that* en anglais [...] dans des phrases comme *Are there advantages in this scheme? Yes, that there are* (ou *Yes, there are that*) [...]. On voit que le pronom neutre singulier *that* est employé exactement comme si il reprenait un élément prédicatif et non un sujet. [1937, 217]

En fait, Jespersen, même s'il donne plus ou moins directement au GN, ici repris par *that*, un statut prédicatif, n'en continue pas moins tout au long de *La syntaxe analytique* à traiter *there* soit comme un « sujet mineur » soit comme un « adverbe » [cf. pp. 66-67, par exemple] et à traiter le GN comme un

3. Dans une analyse de *there* comme *topical theme* [142], en regard des deux autres types de *theme* selon lui envisageables, *textual theme* et *interpersonal theme*.

4. Rappelons que Chomsky [1995, 38] reprend une fois de plus le point de vue selon lequel un sujet qui ne se voit pas assigner de rôle argumental indépendant peut alors être considéré comme un non argument (explétif) : « In 26a (John expected [e to hurt himself]) *John* is the subject argument of *expected*. [...] In 26b in contrast, (John was expected [e to hurt himself]) *John* has no semantic role other than what it "inherits" from its trace, as subject of *hurt*. Since the subject of *is expected* is assigned no independent argument role, it can be a nonargument (expletive) as in (27) *There* is expected [to be an eclipse tomorrow] ». S'il est évident que la position passive n'assigne pas de cas accusatif et que la position sujet n'est alors pas une position casuelle, nous verrons que dans un cadre explicitement énonciatif la question de la valeur argumentale de *there* est cruciale pour démontrer la valeur justement non existentielle du *be* de la tournure en *there* et ce sans être pour autant conduit à ne faire de ce dernier qu'un élément purement positionnel, bien au contraire.

« sujet majeur ». Nous verrons cependant qu'il y a déjà dans ces remarques de Jespersen les germes d'une remise en cause du caractère « existentiel » de *there* (que ne feront pourtant ni lui ni, plus tard, Bolinger, avec des arguments identiques) .

Quayle [2003], dans un article d'inspiration guillaumienne où il recourt aux concepts de matière « grave » et de matière « subtile » pour mieux distinguer et corrélérer à la fois les deux *there*, conteste le choix du terme « existentiel » pour le *there* grammaticalisé en constatant la difficulté d'établir une relation synonymique entre *be* et *exist*, ce qui selon lui n'a « rien de surprenant » compte tenu du fait que « dans le discours “quotidien,” on ne se préoccupe pas tant d'asserter l'existence “absolue” de telle ou telle entité que de la “présenter” dans une situation discursive donnée ». Il aboutit ainsi à poser le *there* grammaticalisé comme marqueur « d'ouverture d'un “espace énonciatif,” c'est-à-dire d'un espace qui permet à l'énonciateur de poser son discours ». Sa récusation qui débouche sur un *there* qu'il définit alors comme « présentiel » ne va que très partiellement dans le sens de ma démarche car s'il s'agit certes avec *there* d'assurer la présence d'une entité référentielle dans le discours, il s'agit d'abord et avant tout avec ce *there* de « représenter les conditions » qui font que le GN support de cette entité est « nécessairement » en situation d'être « complété » donc en état d'« incomplétude » et cela quels que soient par ailleurs les pré- et post-modifieurs dont le GN est muni. Je suis entièrement d'accord avec son analyse tendant à attribuer à *there* un rôle de « support » pour éviter de « s'enfermer dans la définition classique aristotélicienne selon laquelle le sujet est ce dont parle l'énonciateur et le prédicat ce qu'il en dit » et cela me permettra de revenir en 2.4 sur le concept de « sujet » que je prends exclusivement dans sa dimension étymologique de [sous-mis-à] et non effectivement comme « ce dont parle l'énonciateur ». Dans ce même article fort riche il rappelle aussi le travail de Erades [1975] et la récapitulation que ce dernier y fait des nombreuses qualifications données à ce *there*, avec d'un côté : « *introductory, preparatory, anticipating, anticipatory* » et de l'autre « *empty, formal ou dummy* ». N. Quayle souligne alors qu'il s'agit d'étiquettes « qui ne font que rappeler sa position dans la chaîne linéaire » ou « mettent plutôt en évidence le déficit de matière sémantique du mot ».

Parler d'une entité, c'est d'abord définir les conditions dans lesquelles on en parle ou si l'on veut le lieu d'où l'on en parle et ce afin de pouvoir ensuite mais « ensuite » seulement rendre *autonome* cette entité, lui permettre de participer à d'autres procès que celui de sa définition. Le lieu d'où l'on en parle n'est pas le lieu d'existence de cette entité, à supposer qu'un tel lieu soit, comme le souligne Cotte [2003] en se référant à D. Van de Velde, véritablement un lieu [cf. note 6]. Ce lieu, c'est au sein de la situation d'énonciation tout ce qui

rend licite qu'on parle de l'entité référée par le GN et qu'on pose ladite entité comme n'étant pas encore « donnée » mais « à donner » (qu'on pense d'ailleurs au *es gibt* de l'allemand *geben*). [THERE BE GN] seul ne posera ni n'annoncera l'existence de l'entité. Elle sera seulement donnée dans le discours, prête alors à être construite comme une entité ayant son existence propre et cela dans un deuxième temps qui pourra fort bien pour des raisons pragmatiques d'évidence contextuelle ne jamais advenir syntaxiquement. En tout état de cause, le lieu « théorique » dont *there* grammaticalisé est le représentant (comment nier en effet le rapport avec « du » lieu) ne saurait pour moi être de près ou de loin le représentant d'un lieu d'« existence » de l'entité car on a tout simplement pas besoin de ce lieu dans le discours même si on peut toujours bien sûr en avoir besoin pragmatiquement (pour des raisons qui, comme dirait La Palice, sont inverses de celles qui font qu'on peut ne pas en avoir besoin) mais c'est justement là un autre problème, dans une certaine mesure (seulement) comparable à la présence (rarement) nécessaire, (souvent) superflue et (quelquefois) même inacceptable du PP [by NP] en diathèse passive.

1. 2. *Le rôle de THERE : [THERE BE GN] est argument de gauche d'une seconde copule*

Se trouvent donc re-posées à nouveau les questions débattues depuis si longtemps du rôle syntaxique de *there* et du statut du GN post-copulaire (nous l'identifions pour l'instant justement par sa « place » post-copulaire). S'il est sujet réel, de quoi est il sujet ? S'il est attribut, de quoi est il attribut ? On ne peut selon moi pas faire comme si la question de la valeur de ce *be* (qui certes n'est pas le « seul » verbe possible entre *there* et le GN mais qui joue un rôle évidemment déterminant dans l'analyse de cette tournure) ne pose aucun problème car cela revient alors à dire que tout est dans BE puisqu'il dit l'existence. Je conteste après d'autres que la tournure en *there* soit en elle-même une tournure existentielle au sens où *be* aurait dans cette tournure une valeur existentielle qui « garantisse » avec *there* l'existence du référent du GN dans une situation qui précisément lui servirait de repère existentiel et dont *there* serait le représentant, l'image. On n'a pas besoin, dans une première étape de la genèse de la tournure, de garantir l'existence du référent mais seulement de poser la nécessité d'une complémentation à la simple nomination du référent (si « référent » il y a) à travers le GN. Cette complémentation pourra être de l'ordre de la prédication d'existence explicite si le co-texte / contexte ne l'a pas déjà assurée et que, contrairement à (2) par exemple, le déterminant du GN ne permet pas de renvoyer à une étape antérieure relevant d'un stade premier de définition référentielle. L'explicitation de la situation de prédication

d'existence renvoie sans doute au cas le plus fréquent. Nombreux sont néanmoins les énoncés où les déterminants du GN, sans même parler des relatives déterminatives, répondent à autre chose qu'à la question de l'existence proprement dite du référent « dénommé à travers ce GN ». Cette complémentation annoncée par *there* est avant tout une réponse à l'état d'« indétermination » (qui est « différent » dans « chaque » énoncé) du référent « en construction » [cf. note 10]. Comment ne pas penser alors à ce qui est quasiment devenu un aphorisme au sein du corpus trans-générationnel transmis par les enseignements d'Antoine Culioli, « déterminer, c'est éliminer de l'indétermination ».

Le lien entre *there* et la notion de *incompleteness* n'est certes pas nouveau et a été relevé comme facteur discriminant des schémas mélodiques afférents à la tournure par Rando & Napoli [1978]. Néanmoins, ces dernières n'en font « qu'un des facteurs » possibles à associer aux structures en *there*, à relier aux « effets de liste » (partiels). J'en fais, moi, la base de tous les énoncés relevant de la tournure.

Il faut donc selon moi considérer la tournure [THERE BE NP] comme étant seulement *un préalable* à la construction éventuelle d'une prédication d'existence explicite (ou implicitement récupérable) du GN post-copulaire mais ne la posant pas. La tournure requiert toujours de toute façon un « deuxième *be* », lui aussi copule, qu'il faut alors rétablir dans la genèse de l'énoncé bien qu'il n'apparaisse pas dans sa structure linéaire, un « deuxième » *be* qui aura comme argument, nous le verrons, la totalité de la relation [THERE BE NP] « préalablement mise en œuvre » : [[THERE BE NP] BE + PP]. *Prepositional Phrase* doit ici être considéré comme la forme générique, à défaut d'être canonique, de toute structure syntaxique (syntagme post-copulaire) permettant éventuellement de référer une situation première de repère existentiel, (1), *in a meadow full of flowers* ou une situation modifiée / re-déterminée, (2), *that we must talk about*.

En m'inspirant de Keenan [2001], qui lui-même s'inspire de Milsark [1976], je remplace [PP] par [CODA], ce qui permet ainsi de ne pas préjuger de la forme syntaxique de la CODA en question sans que ce remplacement relève pour autant dans mon cas d'un quelconque apport théorique : [[THERE BE NP] BE + CODA]]. Je conserve cependant le deuxième *be* là où Keenan lui le supprime — *small clause* oblige — mais la CODA est bien pour moi aussi *in a predication relation* avec le GN et c'est là l'essentiel.

(1) One scene recurs with disturbing regularity. [...] He is in a meadow full of flowers. There is a light breeze. He can feel warm sunlight on his face. The sky is full of wheeling birds. [Easterman 1994, 36]

(2) Dr Gould, there is something else that we must talk about. I think you know what I mean. [Easterman 75]

En second lieu, l'analyse stimulante de Bolinger [1977] et en particulier des pages 92 et 93, celle de *there* qui permet de *bring something into awareness* (et plus particulièrement la distinction entre la position de *there and other locational adverbs*, d'une part, et la contribution de *there* proprement dit, à savoir justement *awareness*, d'autre part), cette analyse donne un sens nouveau à la notion de « présentateur / présentatif » et un rôle central à la relation énonciateur / co-énonciateur dans la mesure où *there* soustrait la référence (du GN) à la situation spatio-temporelle proprement dite.

Cette soustraction (me) permet entre autres de ne pas considérer que le lien établi entre *there* et la problématique des topiques doit être dans l'analyse de la tournure un lien posé *a priori*, même si c'est effectivement un lien qui s'impose nécessairement en fin de compte mais « en fin de compte » seulement. Si ce lien ne doit selon moi intervenir qu'en fin de genèse de la tournure c'est qu'il est de l'ordre du résultat de la nomination du référent à travers le GN, une « nomination » qu'on peut qualifier à la fois d'« analytique » et de « périprastique ». Ce faisant, je m'inspire de Cotte [1997] qui, tout en ne traitant pas à cet endroit-là de cette question mais de la distinction entre *nomen substantivum* et *nomen adjectivum* marque clairement la dimension *a priori* synthétique du *nomen substantivum* :

En s'appliquant au référent, le nom le *dénomme* [mes italiques], le relie à un type abstrait qui dit son identité et le « désigne » de façon exclusive. Cependant cette désignation exclusive est globale ; le nom reste à la surface, il occulte la complexité du référent. Il est « synthétique ». [Cotte 68]

L'indéfinition du GN n'est pas ce qui l'empêche d'être topique et qui l'obligerait à être propos. C'est l'absence de participation à un procès autre que celui de sa définition comme entité de discours qui « semble » disqualifier l'entité référée par le GN pour le statut de topique. Un énoncé comme *A plane crashed in the Alps last night* ne permet à l'entité *plane* d'acquiescer une autonomie référentielle que grâce à sa participation au procès *crash(ed)* dont l'existence est validée et c'est cette même existence qui en même temps attribue au référent une propriété indissociable de la validation du procès, celle d'être un objet qui « s'est écrasé ». Il n'y a pas de validation d'un procès *crash* sans validation d'un référent « écrasé ». Ces observations permettent seulement de poser pour l'instant que si le GN de la tournure n'est pas topique, c'est parce qu'il ne reçoit de la tournure « aucune propriété » autre que celle d'être

nommé et qu'il faut pour être topique avoir au moins une propriété autre. Peu importe alors que l'entité référée par le GN soit indéfinie dans son contenu notionnel et dans son identification référentielle, on pourrait même dire ontologique ici, il suffit que cette entité participe de l'autre, participe d'une propriété acquise au contact de l'autre, en l'occurrence ici le procès *crash* mais une localisation pure et simple suffit à être en contact avec l'autre. Pourtant, on rencontre dans la tournure de nombreux cas où la participation à un procès attribue au référent du GN une autre propriété que sa nomination dans le discours et en particulier tous les énoncés en *there* post-modifiés par une relative déterminative [cf. (2)]. *There* ne disparaît pas pour autant de la chaîne linéaire. On voit donc qu'il faut chercher ailleurs que dans la problématique de la relation topique / propos la (ou les) condition(s) *a priori* justifiant la nomination du GN sous cette forme « analytique ».

La soustraction de la référence du GN à la situation spatio-temporelle posée par Bolinger me permet bien sûr de confirmer mon hypothèse selon laquelle c'est ce deuxième *be* que je postule dans la tournure qui est en charge de « l'éventuelle » prédication d'existence si la complémentation annoncée par *there* requiert, de par la situation d'indétermination dont il est la trace, une telle prédication. Si une telle prédication n'est pas requise, le deuxième *be* attribue un complément de propriété à l'entité désignée par *there* comme en état d'incomplétude. L'analyse de Bolinger ne remet néanmoins nullement en cause la valeur existentielle de *be* dans cette tournure, en dépit du fait que la référence soit alors « décrochée » du cadre spatio-temporel. Tout au contraire : *The verb be is the locational and existential verb par excellence. It accounts for very nearly all of the colloquial uses of there* [Bolinger 96].

1. 3. Pourquoi s'opposer ?

Si je m'oppose donc à ce point de vue existentiel sur *be*, je ne tire cependant pas argument du fait qu'il est difficile dans de nombreux cas d'établir une relation paraphrastique avec le prédicat *exist*. Cette difficulté est certes l'indice d'une façon bien différente de considérer la notion d'existence et en particulier la nature de la propriété qu'un prédicat d'existence est susceptible d'attribuer à l'objet ainsi prédiqué existentiellement. J'ai renoncé à l'utiliser comme pièce à (ma) conviction en faveur d'un *be* selon moi exclusivement copule d'« identification » [cf. note 7 et 1.3.1] après avoir lu Cotte [2003] qui montre qu'il ne s'agit pas là d'un élément décisif.

Tout en ne parlant plus directement d'existence dans la tournure, il lui conserve un lien avec cette notion à travers celle de « principe de

l'existence ».⁵ Je retiens ici d'autres paramètres que ceux développés dans sa lumineuse théorie de la réélaboration, qu'il avait déjà appliquée à *there* dans Cotte [1998] mais que justement il modifie ici : « [*there*] étant sans identité, il est moins repère que site d'occurrence ; peut-être représente-t-il la situation résultant de l'existence dont *be* pose le principe ».⁶

Mes raisons pour ne pas considérer ce *be* comme un *be* « existentiel » tiennent d'une part à la structure argumentale nécessairement spécifique [cf. 2.3] de ce type d'énoncé et d'autre part à une critique de la notion même d'existence du référent du GN lorsqu'elle est prise dans sa dimension ontologique, ce qui est encore différent de sa valeur dite « absolue ». Cette critique rejoint la problématique de la structure argumentale car le GN ayant un statut d'argument prédicatif et non d'argument « présentateur / présentatif » (*nominator argument*) dans la tournure, cela ne permet pas de lui attribuer une valeur existentielle puisqu'il est lui-même attribut. Cela me conduit logiquement

5. L'article EXISTENCE de la version en ligne de *Stanford Encyclopedia of Philosophy* (www.plato.stanford.edu), rédigé par Barry Miller, propose un état particulièrement bien argumenté du débat concernant la fonction de prédicat du premier ou du deuxième ordre de *exists* et de *is x*, ainsi que de celui sur le lien entre existence et propriété. Il oppose entre autres [14, version en ligne] l'attitude dans ce domaine des logiciens de l'école de Cambridge avec celle de Terence Parsons dans *Nonexistent Objects* (New Haven : Yale University Press, 1980) : « The predicate "exists" is said to be applicable to "all the ordinary [concrete] objects that we normally take to exist" » [11] et il poursuit : « Parsons recognizes objects that would not normally be regarded as concrete, namely, golden mountains, winged horses, round squares, Pegasus, and Sherlock Holmes. These objects are said not to exist but merely to be. Thus, of objects like tables we can say both "Tables exist" and "There exist tables." Of other objects we can say merely that there are such things, e.g. "There are unicorns." Such objects are said to be non-existent. In virtue of the distinction between existing and merely being it is then possible to say without any kind of contradiction, or even paradox, "there are unicorns but they do not exist." This makes perfectly good sense because, as Parsons uses the terms "is" and "exist," what exists does not exhaust what there is » [5]. Cela revient donc pour Parsons à traiter aussi bien *exists* que *is* comme des prédicats du premier ordre. L'article précise aussitôt que le système de Parsons se heurte entre autres à la théorie partagée par Frege, Quine et Russell selon laquelle « what exists is precisely what there is ». Je ne reprends bien sûr pas à mon compte la distinction entre objets réels et objets imaginaires sur laquelle repose l'opposition faite par Parsons entre *be* et *exist* puisque cette distinction n'a aucune pertinence dans l'analyse de la tournure mais je me borne à relever que ce n'est pas parce que l'opposition entre *be* et *exist* se prête depuis si longtemps à un débat théorique des plus argumentés qu'il ne faut pas la faire entrer dans la problématique du *be* de la tournure [cf. note 9]. Avant de revenir en 2.3 sur la question de la propriété référentielle de *be* (qu'apporte-t-il et à qui / quoi ?) dans l'hypothèse où ce dernier est considéré comme un prédicat du premier ordre, c'est-à-dire rappelons-le un prédicat qui porte directement sur un terme singulier et non sur une proposition, je retiens pour l'instant que ce n'est pas la difficulté théorique de paraphraser *be* par *exist* qui motive mon refus de considérer le *be* de la tournure comme existentiel même si elle ne peut que le conforter en dernière analyse.

6. Justement à cause des difficultés de paraphrase de *be* par *exist* (ce dernier n'ayant par ailleurs, fait-il remarquer, pas d'emploi de copule) et à partir d'une réflexion inspirée par le travail de Danièle Van De Velde sur le rôle de l'espace et de la notion de lieu dans la prédication d'existence, il propose de donner à *be* une valeur expressive de « principe de l'existence : la rencontre entre l'espace et le temps » et non de l'existence elle-même. Il continue néanmoins à considérer *be* comme à la fois un *be* existentiel et un *be* copule puisque *be* a « en propre une valeur générale de coïncidence ».

à contester également le point de vue d'une structure syntaxique [copule-sujet], dite d'inversion copulaire, réputée propre à une tournure, toujours selon moi, improprement dite « existentielle ».⁷

1. 3. 1. *Le BE de la tournure : une identification particulière entre THERE et le GN*

Je reconnais à *be* une valeur d'identification « particulière » dont la valeur m'est suggérée par l'article de Partee [2000, 1998] sur le puzzle de l'inversion copulaire en anglais et en russe. En se référant à Higgings [1979, 1973, 199], elle utilise la distinction faite par ce dernier entre *predicational pseudoclefts* (*What John is is a danger to him*) et *specificational pseudoclefts* (*What John is is a danger to himself*). Dans le premier type identifié par Higgings, l'interprétation est par exemple *perhaps John is a bodyguard and being a bodyguard is a danger to John* alors que dans le second type, l'interprétation est simplement *John is a danger to himself*. B. Partee précise dans ce dernier cas :

So being a danger to himself is somehow predicated of John, not of the referent of the whole free relative [mes italiques] as in the predicational pseudocleft. These sentences are called "specificational" because, as described by Higgings, they specify the "value" of the description given in the free relative.

Elle poursuit :

It would seem that we should analyse [What John is is a danger to himself] as some kind of identity sentence, perhaps asserting identity of properties : the property that is 'what John is' is the property of being a danger to himself.

7. La différence de nature entre le *be* d'identité (*Mark Twain is Samuel Clemens*) et le *be* de prédication (*Peter is a postman*) relève entre autres de l'interprétation des GN1 et GN2 de la construction copulaire comme référentielle avec le *be* d'identité (*A is the same as B*) et prédicative avec le second (*A is B*). Quelle est la nature des arguments de la copule dans le cas du *be* d'identité ? La possibilité d'inverser l'ordre GN1 (*Mark Twain*) / GN2 (*Samuel Clemens*) sans introduire de bouleversement majeur dans l'interprétation sémantique de la construction semble indiquer que chaque GN est susceptible d'être prédicat de l'autre. Il est indispensable ici de faire la distinction entre un *be* logique et un *be* linguistique. On construit, qu'on le veuille ou non, le *be* logique à partir du *be* linguistique. Il n'est qu'à retourner à Aristote et à l'analyse de Benveniste sur les catégories de la langue grecque transformées en catégories universelles de pensée pour s'en convaincre.

Pour la tournure en *there*, si comme je le propose(rai) *be* est un cas (certes très particulier) du *be* d'identité, comment expliquer sa structure argumentale ? Elle est vide si le GN est prédicatif, ce que je crois, mais qu'on refuse de considérer *there* comme un véritable argument et l'on revient alors à la seule solution possible, la solution existentielle que justement je récusé. Si l'on accepte comme je le ferai en 2.3 de considérer *there* comme un argument dont la nature reste à définir, et que l'on continue (à juste titre !) à considérer le GN post-copulaire comme prédicatif mais prédicatif d'identité, la structure n'a alors qu'un seul argument, l'autre étant partie intégrante du prédicat. La question demeure ensuite de déterminer s'il peut y avoir un seul argument et non deux dans cette construction copulaire tout en conservant son caractère d'« identification » car on peut légitimement se demander à quoi alors ce seul argument serait identifié. Nous rappellerons pour ce faire qu'on ne nous a pas attendu pour réunir le *be* de prédication et le *be* d'identité et qu'un tel *be* prédicatif d'identité n'a besoin que d'un seul argument. Partee [2000, 1998] me semble le montrer clairement.

Il s'agit bien également selon moi pour *there* de *some kind of identity* et de *identity of properties*. Lorsque B. Partee reformule l'interprétation « spécificatiionnelle » de Higgings, elle explique qu'il s'agit de nommer et donc d'identifier la valeur de la relative libre [*what John is*] à une propriété qui est déjà présente dans *John* et qui n'est qu'explicitée par [*a danger to himself*]. Cette propriété ne se pose « que comme une propriété interne à *John* » une propriété hors situation externe [*John as such (= as John is) is a danger to himself*]. En revanche, le premier [*what John is*], « prédicationnel », se pose lui « comme une propriété extérieure à *John* ». Partee précise que cette propriété est « *predicated of the referent of the free relative what John is* » i.e. qu'elle ne renvoie pas à *John* proprement dit (pas de pronom réfléchi dans ce cas) mais à *John* dans la situation où il se trouve [*That something which John is is a danger to him*]. Je pose donc une analogie entre le *there* de la tournure et la pseudo-clivée « spécificatiionnelle » dans la valeur « d'identification de propriétés » reconue, par moi, dans les deux cas à *be*. J'y reviendrai en 2.3.

1.3.2. « Ils » l'avaient pourtant bien dit mais qu'en ont-ils fait ?

Ainsi le GN auquel on attribue à tort le statut de sujet (réel) est en fait grâce à ce *be* d'identification (spécifique) un argument prédicatif relié à *there*, ce que Jespersen pressentait bien en qualifiant de « reprise d'un élément prédicatif » le GN repris par *that* dans la tournure *Are there advantages in this scheme ? Yes that there are* [cf. 1.1] et que Bolinger [1977] confirmait explicitement au début de son article :

There is no disputing the fact that when *there* occurs, certain syntactic conditions obtain. Mostly these involve presenting *there* as a kind of subject pronoun. "The real subject becomes a *complement*" [mes italiques]. [Bolinger 91]

Si le « sujet réel » devient attribut, c'est donc qu'il faut isoler un constituant de l'énoncé qui va pouvoir recevoir cet attribut (on parle certes souvent de sujet copulaire et de complément copulaire mais ça ne dispense pas de la nécessité d'identifier le récepteur du complément copulaire au cas où ce terme est préféré à celui d'attribut). Que l'on estime que *there* est un sujet trop léger ... pour être sujet peut se comprendre tant qu'un rôle plus lourd [cf. 1. 4.] pour lui que le rôle de représentant / image d'une situation repère de validation ou de participant au principe même de l'existence n'a pas été établi ; mais on peut difficilement éviter de toute façon de se poser la question du « récepteur » de l'attribut / complément copulaire et ce récepteur ne peut être que *there*, sauf, encore une fois, à revenir à la solution que je récusé [cf. note 7], celle du *be* existentiel. Mais dans ce cas que fait-on alors du *there* ? Curieusement, Bolinger ne semble pas s'être inquiété de la contradiction qu'il y a entre le fait de

reconnaître à la fois une structure argumentale de type [sujet-copule-complément /attribut] et une valeur de « verbe existentiel par excellence » pour *be*, verbe qui, avec cette valeur, est, là aussi « par excellence », un verbe à un seul argument et non plus un verbe copule.

En revanche, je ne récus pas, loin de là, l'association de *there* avec le rôle de *présentateur / présentatif* mais ce n'est pas le GN proprement dit que *there* présente, que *there* introduit dans l'énoncé, et ce, même si cette introduction se fait d'après Bolinger sous l'angle d'une prise de conscience de la réalité,⁸ par essence subjective, de l'objet (« l'entité ») pour l'énonciateur et le co-énonciateur. Ce que *there* présente, ce dont il est le *re-présentant* à travers le GN post-copulaire, et c'est bien là ce qui le différencie fondamentalement du *there* déictique, ce sont les « conditions cognitives » qui justifient la « mise en relation » de ce qui va « devenir » le référent de ce GN, sa mise en relation avec les autres éléments / constituants de l'énoncé [cf. la CODA). Il représente « les conditions cognitives de l'introduction du référent » du GN en attente de *stabilisation dans l'énoncé* et non l'existence du référent en devenir. Il faut d'abord que l'énonciation (je vais préciser) « donne » à l'énoncé cet objet en attente de stabilisation, le donne en le « nommant » et en le munissant, avec *there*, des conditions d'indétermination « à partir desquelles » il va pouvoir être complété. Nous verrons en 2. 2. comment il est possible d'aboutir et donc selon moi de justifier ce type de grammaticalisation là de *there* à partir évidemment de son origine déictique. Nous verrons surtout comment il peut opérer une re-présentation des conditions cognitives de mise en relation du GN avec le reste de l'énoncé, comment *there* a pu acquérir cette fonction de re-présentant de conditions cognitives d'indétermination auxquelles le GN apporte la première partie d'une réponse, la seconde étant apportée par la CODA introduite par la deuxième copule postulée.

1.4. THERE présentatif mais ...

There n'est donc un « présentateur / présentatif » que dans l'unique mesure où la « présence » du GN dans ce type d'énoncé, dans cette tournure, est toujours une « réponse à une indétermination préalable ». Si le préalable reste dans l'implicite, dans ce cas *there* n'a pas lieu d'être présent dans l'énoncé [cf. (3) où cela se vérifie à partir de *to the north*] mais on voit bien que les cas où le préalable de l'indétermination peut rester dans l'implicite sont justement contraints par des phases précédentes dans l'énoncé, des phases où le

8. La réalité de l'objet, perçue hors de tout cadre spatio-temporel empirique, ce qui n'annule en rien le « principe de son existence » [cf. note 6] mais qui reporte ce principe dans la genèse après l'identification des conditions cognitives de la nomination de l'objet dans le discours.

fait que justement il y a un préalable de l'indétermination a été explicité par *there*.

(3) On the planet of—let's see. Not Saturn, it's too close. On the planet Zycron, located in another dimension of space, there's a rubble-strewn plain. To the north is the ocean, which is violet in colour. To the west is a range of mountains, said to be roamed after sunset by the voracious undead female inhabitants of the crumbling tombs located there. [...] To the south is a burning waste of sand, and to the east are several steep valleys that might once have been rivers. [...] In the middle of the plain is a large mound of stones. [Atwood 12-13]

Dans l'immense majorité des cas donc, lorsque ce préalable est explicité, il l'est par *there* qui est alors présent en premier lieu à ce titre-là dans l'énoncé. Le GN, qu'il soit dans un état « premier » d'indétermination (on peut certes parler d'indéfini) ou dans un « nouvel état » qui reprend un état « antérieur » (et donc dans un état temporaire de « définition » qui requiert un surcroît de définition), ce GN est toujours dans cette tournure en *there* une « réponse » à la nécessité de « définir » ou de « redéfinir » l'objet auquel il réfère.⁹ *There* présente des conditions d'indétermination et c'est la nomination du *designatum* à travers le GN qui permettra d'« identifier » à quoi ces conditions renvoient.

9. Dans ce même article de l'ouvrage cité en note 5, il est fait allusion aux deux statuts existentiels reconnus à *be* par Thomas d'Aquin : « Aquinas draws a distinction between two existential uses of "is." In one of them, "is" is taken to express the being of whatever falls under the Aristotelian categories [...]. As used in this way, "is" refers to that by which something is actual. In the second existential sense, however, it expresses *the truth of a proposition* [mes italiques]. Following P. T. Geach, these two existential uses might be called the "actuality" and the "there-is" uses respectively. [the actuality use] occurs in any of those predicates that respond to the question "Quid est...?" (What is...?). [...] In its there-is use, "is" is said to express the truth of a proposition, and to answer the question "An est...?" ("Is there any such thing as...?"). In these cases "is" has the dual function not only of linking subject and predicate, but also of expressing *the truth claim that is being made thereby* » [mes italiques] [4-5, version en ligne]. Dans mon analyse de la tournure, je retiens les deux aspects reconnus par Thomas d'Aquin, la « réponse » à la question de l'« identité » (*actuality use*) et à celle du « bien-fondé de la proposition » (*there-is use*), ce qui dans mon analyse de la tournure en *there* signifie certes l'existence comme « objet de discours » du GN post-copulaire mais en aucun cas son existence « physique » validée dans un lieu-objet fonctionnant comme un repère. Il est vrai que j'utilise cette distinction totalement à contre-courant de ce pour quoi elle est établie par le grand philosophe puisque je récusé justement le caractère existentiel du *be* de la tournure alors que c'est l'ambiguïté du concept d'existence qui le conduit à distinguer identité de l'objet et vérité propositionnelle. Je me sens néanmoins l'audace d'opérer ce véritable détournement de perspective car l'auteur de l'article, Barry Miller, donne l'explication suivante de l'ambiguïté d'interprétation de *is* relevée par Thomas d'Aquin [5-24 de l'édition en ligne] : « There is *systematic ambiguity* between the actuality and the there-is senses of "is," and this is founded on the supposition that the truth of what we say is founded upon the actual existence of what we talk about » [mon soulignage]. La tournure [[THERE BE GN] BE CODA] inverse elle la problématique en fondant l'« existence », [BE CODA], de ce dont nous parlons sur la *vérité* (= le bien fondé) de ce que nous disons / nommons bien, [THERE BE GN]. L'existence est donc un concept du deuxième ordre et le prédicat d'existence un prédicat du deuxième ordre car il a pour argument non pas un individu / objet spécifique mais la proposition [THERE BE GN]. Le « bien-nommé » est le support de l'existence qui est son apport.

Il ne s'agit nullement en faisant cette hypothèse de *there* comme « réponse à ... » de s'inscrire par exemple dans la problématique des maximes conversationnelles de Grice et encore moins, s'il est possible, dans un cadre « exclusivement » pragmatique où l'on pourrait toujours affirmer alors sans trop risquer de se tromper que tout énoncé déclaratif peut être interprété comme la réponse à une indétermination sous-jacente, à une question préalable, et ce surtout s'il introduit un GN indéfini.

Je reste bien entendu dans un cadre énonciativiste où toute marque (et en particulier une marque qui comme *there* ne relève pas « directement » de la problématique du domaine notionnel) ne peut être interprétée qu'en s'inscrivant dans l'analyse du processus opératoire qui sous-tend la construction de la valeur référentielle de l'énoncé. C'est ce processus opératoire et non des considérations pragmatiques isolées des contraintes du champ énonciatif qui me permet de poser que dans la tournure en *there* le GN est une réponse à une indétermination « constitutive » de sa mise en relation avec les autres constituants de l'énoncé, indétermination préalable qui doit laisser une trace. Cette trace se manifeste en anglais moderne et *a fortiori* contemporain avec *there* même si cela n'a pas toujours été le cas, par ex. en vieil anglais [cf. *sum*] comme me l'a judicieusement fait remarquer au colloque Annie Lancry mais ce *sum* ne peut précisément que conforter mon hypothèse de la « réponse à une indétermination préalable ».

Il y a donc questionnement préalable (questionnement dont nous venons de poser en 1.3 que *there* en était le lieu théorique, le lieu des conditions cognitives de l'indétermination de départ). C'est effectivement la présence de *there* dans la tournure qui nous permet d'affirmer que ce questionnement est le point de départ de la mise en relation prédicative des constituants dont le GN ne pourra devenir l'élément tête que lorsqu'il participera à d'autres procès que celui de sa présence comme réponse au questionnement, participera à d'autres procès y compris à celui éventuellement explicite de son existence proprement « dite ». C'est pour permettre cette participation éventuelle du GN à d'autres procès, participation qui dès le départ est inscrite dans le programme sémique de la tournure, qu'intervient alors ce deuxième *be* dans la genèse de la construction syntaxique en *there* [cf. 1.7] même si bien entendu ce *there* postulé n'apparaît que très rarement comme tel sous la forme explicite d'introducteur d'un procès localisation, *be in / at / over* etc. [cf. (1) par exemple].

1. 5. *THERE* et l'indéfini

Dans le cas d'un GN qui se présente dans l'énoncé sous la forme d'un « indéfini », forme réputée canonique de cette tournure, ce dernier est désigné par *there* comme devant être relié à des conditions cognitives « premières » dont *there*, nous l'avons dit, est justement le re-présentant. Ces conditions réfèrent à tout ce qui est pertinent pour l'énonciateur et plus particulièrement, dans le cas de *there*, pertinent pour le locuteur dans la mise en relation prédictive du GN.¹⁰

En (1), que je reproduis par commodité :

(1) One scene recurs with disturbing regularity. [...] He is in a meadow full of flowers. There is a light breeze. He can feel warm sunlight on his face. The sky is full of wheeling birds. [Easterman 36]

Ce qui est pertinent pour le locuteur relève d'un questionnement sur ce que peut ressentir *He* (*Jack = Dr Gould*) et sur ce qui le dérange régulièrement, l'image dont il ne peut se débarrasser. Le G.N. *warm sunlight* est déterminé par sa participation au procès *feel* quant au G.N. *the sky* il est préconstruit par le procès de localisation de *he* dans *a meadow full of flowers*.

En revanche, le GN *a light breeze* n'est pas défini par sa participation à un quelconque procès (nous verrons en 2.4 qu'il ne participe au procès de son existence que dans la deuxième étape, lorsque le deuxième *be* intervient, mais qu'en revanche il joue dès le départ un rôle dans « l'identification » des conditions cognitives re-présentées par *there*). Ce GN est défini dans sa propre indéfinition par le fait qu'il est lui-même constitutif d'un procès, « un procès de nomination ». Il s'agit uniquement dans cette première étape de la tournure (le premier *be*) de donner un « nom », de dénommer un « objet », en l'occurrence l'objet *light breeze* sous une forme telle, ^{a11} *light breeze*, que cet objet soit compatible avec n'importe quel procès auquel il pourrait participer ensuite. Il se trouve que dans cet exemple l'existence de notre objet est effectivement

10. Delmas [2001] montre que « l'article *ne valide pas en lui-même* [mes italiques], mais relaie, recopie avec succès ou non une validation extérieure dont il se nourrit (temporelle, modale ou autre) [...]. L'article se présente comme une frontière franchie ou à franchir entre un GN et une validation ». Je situe le rôle de *there* dans la problématique de la frontière « à franchir » entre le GN et la validation. Il ne s'agit pas encore de valider mais de réunir les conditions pour que la validation puisse être effective, le cas échéant.

11. La démarche adoptée par Delmas [2001] le conduit à résumer ainsi la problématique de l'article et du GN : « l'approche la plus intéressante est celle qui ne cantonne pas l'article à des considérations exclusivement syntaxiques, strictement sémantiques, uniquement énonciatives ou même seulement pragmatiques. En bref, le GN n'est pas en profondeur ou en genèse exclusivement nominal ». Il poursuit en faisant « l'hypothèse que l'indéfini signale le lien "qu'il reste à" établir [soulignage de C. Delmas mais je sur-souligne !] entre un N ou un N' (=N modifié, ou complémenté) et la validation de la proposition dont il est un constituant », ce qu'il condense ensuite « l'indéfini "cherche" une validation de son GN dans le "val" [validation ou visée de validation] "de la proposition en cours" [mon soulignage] ».

prédiquée par le co-texte de gauche *he is in a meadow full of flowers* mais il s'agit là uniquement d'un choix énonciatif que ne requiert en aucune façon la tournure. Ce co-texte pourrait d'ailleurs fort bien apparaître à droite de la tournure ou même n'apparaître ni à gauche ni à droite sans que se pose pour autant la question de l'existence du référent du GN dans cette première partie où la question de l'existence empirique du référent ne peut pas encore se poser. On voit bien que *One scene recurs with disturbing regularity* suffit à susciter un questionnement sur la nature de la scène et sur ses différentes composantes. Le cadre (*a meadow*) a été explicité et il ne s'agit pas encore de localiser un objet dans ce cadre, d'en valider l'existence, il s'agit de le compléter et ce complément se manifeste dans notre énoncé (1) sous la forme des éléments sensoriels susceptibles d'affecter *Jack*. C'est dans la continuation de l'énoncé que *a light breeze*, après avoir été nommé comme le GN qui identifie le rôle cognitif de questionnement de *there*, que *a light breeze* va prendre tout son sens et participer à l'ensemble des sensations qui l'entourent (chaleur *warm sunlight* et tourbillonnement *wheeling birds*). Si l'on veut expliciter l'existence du référent *light breeze*, c'est-à-dire si l'on veut que le GN ne soit plus uniquement la réponse au questionnement initial et donc d'abord un objet de discours mais un référent identifié dans son mode d'existence, il faudra alors rétablir le deuxième *be* qu'on doit nécessairement postuler dans la genèse de la tournure : [[*there is a light breeze*] *is in a meadow full of flowers*] et c'est bien sûr la totalité de la tournure en *there* qui est argument du procès de localisation [*be in a meadow full of flowers*] ce qui permet au GN *a light breeze* d'avoir une autonomie explicite de participation aux autres procès [cf. 1.7]. Le fait que les éléments textuels permettant de reconstruire explicitement la CODA figurent pour des raisons relevant d'une théorie des topiques avant *there* n'empêche en rien de considérer les dits éléments dans cet énoncé comme ayant néanmoins dans la genèse de la tournure un statut d'éléments post-copulaires et donc de propriété attribuée à l'argument de gauche du second *be*. Il s'agit seulement d'une modification de la hiérarchie des centres d'attention dans l'énoncé et cela permet effectivement de focaliser davantage *a light breeze*, *warm sunlight* et *wheeling birds*, le « champ » étant libre.

Notons que le GN ainsi « nommé » / « dénommé » peut très bien servir de cadre lui-même à un autre procès de nomination (introduit par *there*) et assurer ainsi une transitivité des cadres cognitifs :

(4) He had the ear of De Valera [...] and friends in the right ministries. There was talk of having your man Rosewicz's house taken from him and handed over to the state. There would have been compensation though far from adequate. [D. Easterman 81]

Ainsi, le GN *talk of having your man ... taken from him ...* ayant acquis une

autonomie de participation à d'autres procès grâce à *there* et donc la possibilité d'une expropriation étant *identifiée* grâce à *was* dans le discours (*there was talk of ...*), le questionnement sur la compensation devient bien fondé. Il y a légitimement une indétermination, un appel à détermination et le *there* de *there would have been compensation* est le re-présentant du cadre cognitif où ce questionnement intervient alors, à la suite du premier cadre où seule la question de l'expropriation était abordée.

Cet enchaînement (tel que nous le rencontrons en (4)) de la re-présentation d'un « cadre cognitif préalable à la réponse » mise en place par la tournure en *there*, cadre cognitif qui sert à son tour au questionnement auquel répond le deuxième *there*, cet enchaînement n'est bien sûr qu'une des possibilités pour le GN dénommé de servir à son tour de cadre de référence à un autre procès. En (5), on voit que la reprise du GN dénommé, à savoir *light*, sert à son tour de cadre de référence au procès de localisation de l'objet référé par le GN *a promise of salvation* (*there was a promise of salvation in the light*) sans justement que le deuxième *there* soit explicité et *a fortiori* le deuxième *was* alors que rien n'empêche de focaliser la transitivité des cadres cognitifs sous la forme d'une re-présentation explicite *and in the light there was a promise of salvation*.

(5) In the darkness there was light, and in the light a promise of salvation, as tiny and remote as a star on the edges of the galaxy. [Easterman 379]

1.6. THERE et la reprise

Si le GN n'est pas indéfini mais s'il est muni d'une marque de détermination impliquant la reprise et *a fortiori* d'une relative « constitutive » [cf. Cotte 2003, 54] pour l'analyse de la genèse des relatives déterminatives qu'il qualifie de « constitutives », le GN est alors désigné par *there* comme devant être relié à de nouvelles conditions cognitives, « secondes » par rapport à un état antérieur. Avec une relative cet état est représenté par l'indépendante préconstruite réélaborée par la relative constitutive [cf. pour le détail l'analyse de (2) à la fin de 1.7]. tandis qu'avec un simple déterminant de reprise l'état antérieur est représenté par l'étape d'où le référent est repris pour être re-déterminé. L'énoncé (6) avec le cas réputé « particulier » de « l'effet de liste » me semble au contraire montrer qu'il n'a rien de « particulier » et que tout dépend de l'analyse du « où » qui légitime alors la nécessité d'une re-détermination. C'est donc *there* qui exprime cette nécessité de relier l'entité référée par le GN aux conditions cognitives nouvelles / secondes, cette nécessité de « répondre » à ce déficit de détermination qui ne pourra être comblé dans la genèse de l'énoncé qu'à partir du moment où la tournure [THERE BE NP] sera

stabilisée à travers *be* (copule et exclusivement copule) et les marques des repérages aspectuo-temporel et modaux dont il sera muni. Les formes syntaxiques qui permettent de combler ce déficit de détermination par rapport à l'étape « antérieure » sont bien entendu aussi variées que l'illustrent les contextes traduisant d'une façon ou d'une autre la reprise.

1.7. *THERE* représentant du locuteur / dénommeur

There est donc à la fois le représentant de l'existence de conditions cognitives nouvelles, soit parce qu'elles n'ont jamais été introduites dans cet énoncé-là et qu'elles impliquent une « nomination », soit parce qu'il faut les compléter, là encore par une nomination et il est également le représentant du locuteur / dénommeur. Ce dernier est en effet celui qui, en donnant un NOM à l'entité à droite de *be*, en la dénommant, va « actualiser » l'existence de conditions cognitives permettant de l'intégrer en tant que GN (forme générique de la réponse) dans l'énoncé. C'est pourquoi je relie ce *there* au rôle de « locuteur » et non à celui d'énonciateur, au rôle de celui qui « dénomme », de celui qui « dit » que le GN est une réponse à une indétermination (que « dit » ce *there* à travers les conditions cognitives qu'il re-présente). Le rôle dévolu à l'énonciateur concerne évidemment, entre autres, tous les aspects de la détermination nominale et verbale proprement dite [Delmas, 2001] rappelle à quel point ces dernières sont inter-dépendantes) mais c'est bien du locuteur qu'il s'agit d'abord dans son rôle de dénommeur, rôle indissociable de ce *there*.

Dans la genèse de l'énoncé, il s'agira ensuite mais « ensuite seulement » de poser l'existence empirique, conceptuelle ou « mixte » [cf. l'effet de liste de (6)] du référent du GN en prenant en compte les conditions cognitives (représentées par *there*) de sa mise en relation avec les autres constituants de l'énoncé.

(6) The meal seemed to take place on two levels. On the one hand, there was the usual discussion of family matters [...]. On the other hand, Karl and his father seemed to be exchanging confidences throughout the meal. [Easterman 342]

Le contexte d'un *meal taking place on two levels* constitue bien entendu une source d'indétermination et résume les conditions cognitives d'une nécessaire complémentation. Comme on peut facilement supposer qu'un repas donne lieu « à des échanges et autres conversations », c'est de ce « où », de ce point de départ-là que le locuteur répond en nommant : *the usual discussion of family matters*, en nommant le GN post-copulaire qui identifie les conditions cognitives d'indétermination dont *there* est le représentant. Ce GN explicite les propriétés qui sont déjà présentes dans *there* et que *on two levels* et *on the one hand* lexicalisent. Il s'agit donc à la fois d'une reprise par *the* d'une classe de

situations désignée explicitement par *usual* et d'une typification des deux ordres de sujets abordés lors de ce repas, sans doute « comme d'habitude ». On voit donc que *there* est bel et bien une réponse à l'état d'incomplétude de l'entité qui ne deviendra référent qu'ensuite, entité introduite par *two levels*. L'existence proprement dite de *family matters* n'est pas en jeu ici, n'est pas pertinente. On sait / se doute que de telles références « existent » dans la vie de tous les jours mais ce qui est en jeu est d'un autre ordre, de l'ordre de l'identification d'un état d'incomplétude établi par *there* et dans cet énoncé, mais certes pas dans tous, aisément identifiable. L'existence empirique de telles discussions se trouve d'ailleurs explicitée dans leur contenu quelques lignes plus bas dans le roman. La CODA permet de les résumer sous la forme [THERE WAS THE USUAL DISCUSSION OF FAMILY MATTERS] WAS DURING THE MEAL WITH KARL AND HIS FATHER] et le second *be* permet à la CODA de devenir la propriété (attendue ou non, peu importe) de *there was the usual discussion of family matters*. Ces propriétés font partie de la genèse de la tournure dès que la procédure de nomination analytique mise en place par *there* est adoptée par le locuteur.

Le fait que les formes linguistiques de cette existence empirique puissent précéder *there* comme en (6) ou dans l'énoncé (1), ou bien sûr demeurer plus ou moins complètement dans l'implicite discursif, cf. (7) où il s'agit de la disparition non élucidée de *Denis Boylan*,

(7) Denis Boylan had been a college chum, little more. If there had been murder, the Gardai could, no doubt, find their way to a motive and a suspect without his help. [D. Easterman 86]

ne change rien à sa « genèse » et renvoie, redisons-le, à une problématique sur laquelle nous reviendrons, celle de la thématization / topicalisation, même si là encore on ne peut aborder cette question que lorsque les questions du rôle syntaxique et de la fonction de *there* sont résolues. Que la CODA explicite puisse alors être thématisée pour des raisons propres au discours ne change rien au fait que c'est véritablement au départ une CODA, une forme qui intervient « après » et non un élément flottant, comme le sont par exemple les quantifieurs du même nom. Il est donc inscrit dans le programme sémique du *there* non accentué et à voyelle réduite que [THERE BE GN] est nécessairement construit « dès le départ » comme l'argument d'un prédicat représenté par la CODA.

Notons qu'en (2) par exemple la CODA *that we must talk about* ne contient pas *be* explicitement car la relative constitutive reprenant l'indépendante préconstruite [we must talk about something] il faut en fait rétablir la CODA comme [[that we must talk about] *be* else], ce qui montre qu'en fait le *else* de *something else* fait partie de la Coda et non du GN qui est en fait réduit

à *something*. On pourrait aussi poser que ce *else* est une anticipation du deuxième *be* de la tournure dans le GN puisque *there* re-présente la nécessité de combler le déficit de détermination du GN. *Il n'y a pas selon moi de tournure [THERE BE GN] qui ne soit en fait une tournure [[THERE BE GN] BE].* C'est désormais sous cette forme argumentale que nous la présenterons. L'explicitation de l'existence du référent dénommé par *there* ne signifie pas bien entendu que ce référent est nécessairement actualisé car sa validation dépend du premier *be*, celui qui permet d'identifier la réponse au déficit de détermination posé par *there*. En (3) dans *there would have been compensation*, le GN *compensation* est bien la réponse au déficit de détermination (*there*) résultant de la possibilité d'une expropriation *there was talk [...] house taken from him* mais *compensation* n'est évidemment pas actualisé. Seul le bien-fondé de la nomination est la cible de la modalité *would have been*. Poser l'existence empirique d'un référent dans le discours et poser son actualisation dans l'extralinguistique sont — et *there* ne fonctionne évidemment pas différemment sur ce plan des autres opérateurs — deux opérations de nature différente [cf. note 8 et les dernières lignes de la note 9].

2. La grammaticalisation de THERE

Tant d'autres (et en premier lieu bien sûr Jespersen lui-même qui avait déjà souligné le lien entre le *there* déictique et celui qu'il appelait existentiel) n'ont pu trouver les raisons de la grammaticalisation du [*there + be+ GN +be*] que dans son origine déictique. Je ne fais bien sûr pas exception, mais c'est dans une optique radicalement différente, je crois, que comme tous je trouve dans l'origine déictique de *there* les raisons de son évolution vers le rôle de « re-présentant » d'un lieu théorique, « théorique » et en aucun cas empirique. Je pose que cette évolution a conduit *there* à développer deux « re-présentations » d'un lieu et non une seule et ces deux lieux théoriques re-présentés ont chacun un rôle lié aux deux *be* indissociables de la tournure. Ce lieu théorique renvoie à tout autre chose qu'à l'image du repère existentiel du GN ou comme le pose Cotte [2003] au principe de l'existence même d'un tel repère. Dans son analyse, la réélaboration permet effectivement de condenser une genèse et puisque *there* résume toute l'histoire de la mise en existence du GN, on comprend fort bien qu'il exprime alors à travers *be* la rencontre entre l'espace et le temps.

Mon hypothèse donne à *there* le rôle de « re-présentant » du lieu théorique de *dénomination* et donc de lieu du locuteur mais elle lui donne aussi celui de re-présentant du lieu théorique d'une nécessité cognitive de « définition » / « complémentation », du lieu d'un appel à complémentation et

c'est le *deuxième be* postulé dans la tournure qui actualise cette complémentation (la CODA). La nécessité cognitive de définir / compléter l'objet-GN est rendue présente, elle, dans l'énoncé par le lien copulatif entre *there* et le premier *be*. La note 10 explicite l'emprunt à Delmas [2001] d'un (méta)opérateur qui se présente comme une frontière à franchir entre le GN et la validation, dans notre cas la frontière à franchir entre un GN à définir / compléter et la validation de cette définition/complétude. Le « à franchir » est posé par le premier *be* et le « franchi = défini / complété » par le deuxième. Cette hypothèse n'a donc plus rien à voir avec l'existence proprement dite d'un objet, existence qui vient à son heure, mais elle a seulement à voir « avec les conditions de sa constitution par le locuteur en tant qu'objet dans l'énoncé. Cet appel à définition / complémentation dont *there* est la trace concerne l'entité « dénommée » par le locuteur à travers le GN à droite de *be*.

2. 2. *THERE* ou la fin de la monstration mais pas celle de la mémoire

Voyons d'abord comment *there* a pu devenir « re-présentant » de cette nécessité cognitive de définition / complémentation. L'origine déictique de *there* a permis à ce dernier et non à *here*, par exemple de se grammaticaliser et d'être le lieu d'existence des conditions cognitives soit nouvelles soit modifiées qui fonctionnent comme préalable à l'avènement du GN à droite de *be*. Comme le rappelle Récanati [2001], qui lui même résume Nunberg [1993] à ce sujet,

Let us distinguish two steps in the interpretation of an indexical expression. The first step is the identification of the index, *i.e.* an aspect of the situation of utterance to which the expression draws the hearer's attention and in terms of which he or she can identify the expression's content. [...] The second step in the interpretation is the identification of the expression's content (its reference in standard cases) in terms of the index.

There déictique est donc d'abord un index représenté par le lieu pointé par l'énonciateur-pointeur, l'énonciateur monstrateur qui utilise pour ce faire son index, son regard ou tout autre marqueur directionnel. L'interprétation résulte donc de l'identification du contenu référentiel de l'expression en fonction de l'index et dans ce cas précis, l'indexation d'une position dans l'espace et la référence peuvent se confondre (*his house is "right" there*) ou renvoyer à un objet distinct du lieu pointé où il se trouve (*look at the car "over" there*).

Il faut donc envisager deux étapes dans toute opération de référenciation déictique et, appliquée à la monstration, on peut parler d'une première étape correspondant à l'acte de monstration d'un lieu-objet dans l'espace physique et d'une deuxième étape correspondant à la reprise, au rappel de l'index posé dans cet acte de monstration pour en permettre l'interprétation dans le discours (ce que Récanati, dans un cadre différent, désigne

comme l'identification du contenu de l'expression en fonction de l'index). Tout acte de monstration est en même temps que le pointage qui le fonde un rappel, une reprise du pôle de référence qui fonctionne comme index dans cet acte. C'est avec l'orthographe moderne *th-* mais aussi *hw-* / *wh-* qui marquent le rappel, la reprise d'un constituant de l'énoncé et c'est bien *th-* qui dans le cas du *there* déictique marque la nécessaire reprise du pôle de référence à la base de l'acte de monstration.

Si Cotte [2003] précise que le *there* de la tournure ne montre, ne pointe et ne reprend aucun lieu, c'est bien un lieu s'inscrivant dans les coordonnées spatio-temporelles qu'il est exclu que ce *there-là* montre, pointe ou reprenne. En revanche, *there* « ex-déictique » garde nécessairement la mémoire de la monstration et de sa valeur de reprise, conservée par *th-* qui reprend bien quelque chose. Ce quelque chose n'est plus un objet-lieu bien sûr mais c'est selon moi l'ensemble des éléments co- et contextuels qui vont fonctionner comme conditions cognitives de ce questionnement préalable à la nomination du GN. Les conditions cognitives sont le pendant dans le *there* grammaticalisé de ce qu'était l'index dans le *there* déictique, le pôle de référence permettant d'interpréter non plus le lieu-objet mais les conditions de la définition / complémentation du référent du GN. Ce *there* grammaticalisé garde la mémoire de la monstration et de la forme distale de cette monstration qui mettait le lieu-objet à distance de l'énonciateur. Le *there* grammaticalisé de la tournure mettra « l'objet en cours de constitution » à distance du locuteur. Il faut bien effectivement qu'il soit « à distance » du locuteur / dénommeur pour être constitué en tant qu' [OB / JET] de / dans le / discours. L'étymologie là encore, comme pour [SUB / JECTUM] est essentielle.

2.3. [[THERE BE GN] BE CODA] : une structure argumentale spécifique

Le prédicat, de par le contenu sémantique qu'il exprime, affecte les propriétés des noms-arguments qu'il relie. *My neighbour bought a second-hand car* : *buy* affecte *my neighbour* des propriétés d'agent acquéreur et *second hand car* d'objet acquis. Après tant d'autres, on peut bien sûr parler de rôle thématique et même faire la différence entre rôle thématique externe et rôle thématique interne, mais là n'est pas mon propos. La seule question que je pose est : si *be* établit une coïncidence entre *John* et *a sailor*, entre les caractéristiques de *John* et les caractéristiques du marin, qu'en est-il du GN à droite de *be* dans la tournure [THERE BE GN BE (...)] ? Le GN n'ajoute rien à *there*, ne modifie en rien, n'affecte en rien *there*. Si *there* occupe une place dévolue canoniquement à la fonction sujet en anglais moderne mais qu'il n'a pas de fonction sujet au sens grammatical du terme, peut-on dire alors que le GN à droite de *be* est le

véritable sujet et qu'il y a inversion verbe-sujet ? On ne le peut, je le rappelle, pour deux raisons déjà évoquées supra. Pour que le GN fonctionne comme sujet grammatical en position non-canonique, il faudrait que le verbe en question lui attribue une valeur, une caractéristique, l'affecte en quelque manière ou si l'on veut vraiment recourir à ce concept, lui donne un rôle thématique externe, celui de « thème » (?) en l'occurrence. Or à supposer même qu'on accepte autre chose pour *be* que sa valeur de copule, de marqueur d'une « coïncidence » entre deux objets, il faudra choisir entre la valeur de verbe plein d'existence (verbe plein / d'existence) et sa valeur de copule. Il ne peut y avoir concomitance des deux valeurs puisque cela reviendrait à établir « à la fois » une « coïncidence » entre deux objets aux fins de caractérisation, d'identification de l'objet à gauche de *be* par l'objet à droite de *be* et en même temps l'attribution d'une valeur existentielle (fût-elle réduite à son principe comme le pose Cotte [2003] à l'objet à droite de *be*, à savoir le GN à fonction grammaticale réputée « sujet de — ». De deux choses l'une. Soit on donne une valeur de prédicat d'existence à *be* et on récuse *de facto* sa valeur de copule, soit on lui donne une valeur de copule et il faut bien que la coïncidence s'effectue entre deux objets.

Comment l'objet GN à droite de *be* pourrait-il être à la fois seul dans sa relation avec *be* prédicat d'existence, même atténué, même dégradé au point de n'être plus qu'un prédicat d'autorisation à être, seul dans cette relation donc et partenaire identifiant ou caractérisant dans une relation [identifié *be* identifiant] ou [caractérisé *be* caractérisant]. Y aurait-il une genèse du type « d'abord deux puis ensuite seul » ou « d'abord un seul et ensuite deux » ? Je ne vois pas qu'on puisse le soutenir. La seconde raison qui me semble militer en faveur de l'exclusion définitive de l'hypothèse selon laquelle le GN à droite de *be* serait le sujet grammatical inversé d'un *be* existentiel et *there* un objet n'ayant de fonction que dans la perspective du choix d'un topique, cette seconde raison relève de l'enchaînement linéaire des éléments dans l'énoncé. Si dans *There is a fly in my soup*, on peut imaginer / croire / penser que le GN *a fly* est le sujet inversé d'un *be* existentiel, comment justifier alors l'enchaînement linéaire dans une interrogation totale : *is there a fly in my soup ?* *There*, s'il n'a qu'une fonction dans la logique des topiques, a-t-il lieu (c'est le cas de le dire) de précéder le prétendu sujet grammatical du prédicat dégradé d'existence *be*, *a fly*, et surtout, en supposant réglée cette intrusion de *there* entre un *be* existentiel même dégradé et son sujet grammatical *a fly*, intrusion qui n'a pas d'équivalent syntaxique en anglais moderne (cela donne un syntagme hybride [THERE A FLY]), comment justifier que le sujet en question puisse disparaître complètement dans les *question tags* si justement *be* n'est pas copule mais prédicat d'existence. *There is a fly in my soup, isn't there ?*

Prenons l'énoncé (8) comme exemple de cette problématique des *question tags en there* :

(8) "Oh, is that the ring?" she said. "It is a beauty, isn't it? I helped Richard pick it out [...]. He thought perhaps an emerald but there's really nothing like a diamond, is there?" [Atwood 282]

Le sujet grammatical du *be* supposé être prédicat d'existence, n'apparaît pas dans le *tag*, dans la CODA *is there*. Le *be* de la CODA, du *tag*, dans sa double fonction, légitime cette fois-ci, de substitut du verbe et d'auxiliaire de reprise, se retrouve avec un « topique » (si l'on conserve à *there* cette fonction) mais sans sujet. Comment rétablir alors linguistiquement l'intégralité de la relation prédicative présente dans la première partie de l'énoncé ? Linguistiquement bien sûr car pragmatiquement on peut toujours tout récupérer. Comment ce *be* qui ne peut être à la fois copule et prédicat d'existence, comment ce *be* prédicat d'existence donc, pour les besoins de la démarche, peut-il être repris par un auxiliaire dans le *tag* et ne pas avoir de sujet grammatical qui le relierait à lui-même. Si l'on peut reconstruire *Don't you like whisky ?* à partir du *tag*, de la coda de *you like whisky, don't you ?* comment se fait-il que l'on puisse reconstruire linguistiquement *is there anything like a diamond ?* à partir du simple *tag*, de la simple CODA *is there ?*, si *nothing [anything] like a diamond* n'apparaît pas comme sujet ? La réponse me semble tellement aller de soi qu'on a peut-être hésité à la formuler explicitement jusqu'à présent : c'est parce que l'élément qui fonctionne comme « sujet » de *be* (mais d'un *be* copule d'identification) n'est pas le GN de droite mais *there* et le GN de droite fait lui partie du prédicat, en l'occurrence *be really nothing like a diamond* attribué à *there*. Bien entendu, *there* n'a pas de substance au sens aristotélicien du terme et ne peut prétendre à un « rôle thématique », ne peut prétendre voir ses caractéristiques « modifiées » par l'attribution d'un prédicat identifiant comme *my neighbour* verrait lui ses caractéristiques modifiées par le prédicat identifiant *be my best friend*.

Nous allons le voir, les caractéristiques de *there* sont d'un autre ordre que les caractéristiques des candidats au statut ordinaire d'argument d'un prédicat, par nature notionnelle. En 2.4, nous poserons que si BE + GN (*be really nothing like a diamond*) est bien le prédicat identifiant de *there*, il n'en est pas moins vrai que le *there* en question n'est pas un argument autonome du *be* d'identification comme c'est en revanche le cas de *Mark Twain is Samuel Clemens* où les GN sont purement référentiels. Cela, incidemment, permettra aussi de comprendre pourquoi dans les *tags en there*, c'est bien le prédicat qui n'apparaît pas car il est représenté par l'auxiliaire, qui en est le substitut, et qu'on a bien alors la structure formellement canonique du *tag* (AUX + SUJET) même si ce sujet n'est pas soumis de la même manière (*sub-jectum*) au verbe

comme on croit / dit que les sujets grammaticaux sont soumis au verbe. Le sujet *there* dans la tournure [THERE + BE + GN + BE...] n'est évidemment pas un sujet grammatical traditionnel, à supposer qu'on puisse s'entendre sur ce terme, mais c'est bien, comme le note fort justement Quayle [2003], un support d'incidence, à savoir le support d'incidence du prédicat copulatif d'identification [BE + GN]. Ce prédicat fonctionne ainsi dans la tournure comme *apport d'identité* à un *there* qui est lui *condition*, à chaque énonciation différente, de cette *identité apportée* et de la nomination analytique qu'il permet de construire.

Tout comme c'est le cas avec le *be* des pseudo-clivées spécificationnelles [cf. 1.3.1], la propriété apportée, l'identité explicite, est déjà dans *there* sous la forme des conditions qui rendent nécessaires la complémentation du GN dans la situation d'énonciation. Cette propriété de *there*, c'est [BE GN BE] qui la lui ré-attribue et l'identifie ainsi explicitement (tout comme *is a danger to himself* ré-attribue au *John* de *what John is* la propriété qu'il a déjà et l'explicite ; la différence avec *there* est bien sûr que ce dernier n'est pas directement « référentiel » alors que *John* l'est). On peut souligner la similitude entre ces deux phénomènes en explicitant syntaxiquement cette ré-attribution sous la forme d'une pseudo-clivée *What there is is GN*, ce qui donnerait par exemple *what there is is a fly (is) in my soup*. Bien entendu, cette explicitation syntaxique (*what there is*) des conditions qui rendent nécessaires la complémentation du GN n'a qu'une infime valeur heuristique, au motif très banal que de tels énoncés doivent justement être contrastés dans une théorie de la focalisation avec les énoncés « classiques » de la tournure. Je n'ai trouvé que ce moyen pour imaginer l'aspect « déjà présent » et donc le caractère de ré-attribution et non de simple attribution d'une propriété à *there*.

Le deuxième *be* de la tournure identifie alors le complément de définition rendu nécessaire par *there* (*is in my soup*) et fait de la CODA une propriété « identifiée comme complément de définition » de l'« argument » [THERE BE GN]. Nous retrouvons donc l'existence mais seulement dans la deuxième étape de la genèse de la tournure, ce qui en fait bel et bien *linguistiquement aussi* et non seulement logiquement un prédicat du deuxième ordre, portant sur une proposition, comme l'ont posé à l'époque dans leur cadre théorique les logiciens de l'école de Cambridge.

2. 4. L'accord avec le sujet : le contre argument « par excellence » ou une autre version de « *there is more in this than meets the eye* » ?

Une objection de taille peut être faite au développement conduit jusqu'ici mais elle ne me paraît de taille que d'un strict point de vue formel et c'est pourquoi je ne l'évoque qu'à la fin de ce travail. Si le GN post-copulaire fait

partie, comme je le prétends, du prédicat (le prédicat [BE + GN]), comment expliquer alors l'accord du verbe copule *be* avec le GN alors qu'il devrait en toute logique, selon mon hypothèse, s'accorder avec celui que je désigne comme le véritable « sujet / sous-mis » de ce *be* copule, à savoir *there*. Comme j'ai posé *supra* que ce type de sujet n'est grammatical qu'en tant qu'il est sous-mis à son identifiant explicite et donc en position d'élément identifié par le prédicat identifiant [BE + GN], je me contenterai de rappeler que n'ayant pas de substance et donc de caractéristiques sémantiques lui permettant d'être argument « autonome », il ne peut recevoir du prédicat des caractéristiques sémantiques l'affectant et *a fortiori* ne peut rentrer dans une relation d'accord avec le verbe quel que soit le modèle linguistique retenu. Il ne peut recevoir du prédicat de caractéristiques sémantiques puisqu'il construit à travers sa valeur distale (entre le locuteur / dénommeur et « l'ob-jet » / *designatum*) et sa valeur de reprise (des conditions cognitives d'incomplétude présentes dans la situation d'énonciation) une nomination analytique du référent. Les valeurs identifiantes de ce qui va devenir grâce à la tournure un objet de discours dénommé analytiquement « sont déjà présentes mais non explicitées dans *there* ». Comme il y a *ré-attribution* de ces valeurs dans le prédicat [BE GN BE], il ne peut y avoir accord qu'avec ce qui est explicitement posé. C'est bien pour cela que les propriétés de *there* étant à la fois dans *there* (valeurs distale et de reprise) et dans le GN, le statut de *be* est bien celui d'une copule à la fois *prédicative et d'identification*. Cela fait que ce *be* spécifique d'identification n'a qu'un seul argument, un argument prédicatif d'identification, le GN, mais en fait deux fois le même sur le plan sémantique puisqu'il s'agit d'une *ré-attribution*.

Il faut donc, pour que la temporalité et l'accord puissent servir de repères au rôle de coïncidence entre *there* et le GN que joue la copule *be* que ce soit le seul élément ayant une substance explicite, des caractéristiques sémantiques identifiantes reprises de *there*, que ce soit ce seul élément explicitement doté de substance qui serve de matière à l'accord avec la copule *be*. On voit que l'accord n'est pas l'accord avec l'argument qui reçoit un rôle thématique externe puisqu'il n'y a pas de rôle thématique attribué à *there* et que le GN du prédicat ne reçoit pas de rôle thématique du simple fait que ce rôle ne pourrait être interprété qu'en regard d'un autre rôle thématique, à gauche de *be* cette fois-ci, et celui-ci n'existe pas. Nous sommes dans un cas particulier d'accord où le seul lien de coïncidence n'est marqué dans sa temporalité que parce qu'il y a quelque chose à repérer mais ce quelque chose ne peut acquérir le statut de terme repéré que lorsque sa présence comme objet de discours est validée par *there*. L'accord avec le GN post-copulaire, loin de militer en faveur de son statut de sujet grammatical de *be*, montre au contraire que si le lien se fait du

GN à droite de *be* vers *there* à gauche de *be*, c'est qu'il faut (avant même d'envisager une quelconque localisation existentielle du GN dans un repère qui lui, en tant que lieu-objet, rendra possible la prédication de son existence) valider la présence de l'objet GN comme objet de discours là où son caractère déficitaire dans l'ordre de la détermination (y compris les cas de reprise de ce caractère déficitaire dans un préconstruit) impose en anglais moderne que le locuteur lui donne un statut. Une fois le groupe [THERE + BE + GN] stabilisé comme objet de discours, il va pouvoir globalement fonctionner comme argument d'un nouveau prédicat qui sert de repère existentiel au bloc désormais objet du repérage et ce, redisons le une dernière fois, seulement si la question de l'existence est pertinente pour l'objet en question.

There grammaticalisé pourra donc, contrairement aux apparences, fonctionner comme *topique* en dépit de l'absence de propriétés d'incomplétude explicitement formulées avant que [BE + GN] puis [BE + CODA] ensuite ne viennent les expliciter. Il est *topique* parce qu'il a *déjà* ces propriétés. Le GN ou « toute autre forme syntaxique prenant sa place » sera alors un *propos* dont la fonction, de par le caractère de nomination analytique de la tournure, sera de donner à la complémentation une valeur de réponse aux conditions cognitives de l'incomplétude posées comme *topique*.

Conclusion

Changer l'appellation du *there* « *existantiel* » n'est pas un but en soi. Je proposerais bien, mais cela relève plus du gadget que de la recherche à tout prix d'une appellation « correcte », de parler de *there* « *de donation* » (donner le nom et poser le bien-fondé de la nomination) ou de *there* « *de nomination analytique* » mais au-delà des étiquettes, il me semble plus important de remarquer que décidément oui, *there's more in there than meets the eye*, avec une dernière interrogation : comment prononcer le deuxième *there* ? En prenant le bloc locatif *in there* et donc avec une chute mélodique, le renvoyant ainsi à sa valeur déictique de départ ou en le désolidarisant de *in*, avec une forme réduite ou de moindre saillance qui soulignerait l'incomplétude. Les deux jeux sont possibles mais les enjeux sont différents.

BIBLIOGRAPHIE

- Atwood, M. 2001 [2000]. *The Blind Assassin*. Londres : Virago Press.
 Bolinger, D. 1977. « *There* ». In *Meaning and Form*. Londres : Longman.
 Chomsky, N. 1995. *The Minimalist Program*. Cambridge : The M. I. T. Press.

- Cotte P. 1997. *Grammaire Linguistique*. Paris : Didier Érudition.
- . 1998. « *Have n'est pas un verbe d'action : l'hypothèse de la réélaboration* ». In *La Transitivity*, sous la direction de A. Rousseau. Lille : Presses universitaires du Septentrion.
- . 2003. À paraître. « *Négation et réélaboration : le relatif négatif de l'anglais* ». In *La Négation*, sous la direction de A. Rousseau . Lille : Presses universitaires du Septentrion.
- Delmas, C. 2001. « *L'article comme sténogramme propositionnel* ». Document en ligne (A.L.A.E.S.) SESYLIA, Actes du colloque « *Les articles* » du 13 janvier 2001.
- Easterman, D. 1994, 1995. *The Judas Testament*. Londres : HarperCollins.
- Erades, P. A. 1975. *Points in Modern English Syntax*. Amsterdam : Swets & Zeitlinger.
- Halliday, M. A. K. 1994 [1985]. *An Introduction to Functional Grammar*. London : Arnold.
- Higgings, F. R. 1979, 1973. *The Pseudo-Cleft Construction in English*. New York : Garland.
- Jespersen, O. 1971 [1924]. *La Philosophie de la grammaire*. Traduction française, A.-M. Léonard, Paris : Éditions de Minuit.
- . 1971 [1937]. *La Syntaxe analytique*. Traduction française, A.-M. Léonard, Paris : Éditions de Minuit.
- Keenan, E. 2002 [2001]. « *A Semantic Characterization of the Definiteness Effect* ». Document en ligne, téléchargeable sur <www.ekeenan@ucla.edu>.
- Milsark, G. L. 1976. *Existential Sentences in English*. Bloomington : Indiana University Linguistics Club.
- Numberg, G. 1993. « *Indexicality and Deixis* », *Linguistics and Philosophy* 16 : 1-43.
- Partee, B. H. 2000 [1998]. « *Copula Inversion Puzzles in English and Russian* ». In *Issues in Semantics and its Interface*, edited by K. Kusumoto & E. Villalta. Amherst : University Press of Massachusetts.
- Quayle, N. À paraître. « *Sujet et support dans les phrases existentielles en anglais : essai d'analyse psychomécanique* ». Université du Littoral-Côte d'Opale.
- Rando, E. & D. J. Napoli. 1978. « *Definites in There-Sentences* », *Language* 54, 2 (June).
- Recanati, F. 2002. « *Deixis and Anaphora* ». In *Semantics vs Pragmatics*, edited by Z. Szabo. Oxford : Oxford University Press.